



Modification d'un permis de construire.

Par **evvaloona**, le **18/02/2009 à 16:52**

Bonjour, rn rn J'ai un permis de construire pour une maison de 156m² habitable. (sur étage) rn Les fondations ont déjà été coulées. rn Je voudrais savoir si à ce stade, je peux encore demander une modification de permis. rn Et si, oui, puis je supprimer l'étage ? rn rn Merci d'avance.

Par **Paula**, le **18/02/2009 à 17:28**

Bonjour, rn rn Oui, vous pouvez demander, à la Mairie, une modification de permis de construire. C'est tout à fait possible. rn Cordialement

Par **evvaloona**, le **18/02/2009 à 19:21**

Merci. rn Mais savez vous si ces modifications peuvent inclure le fait de supprimer un étage ? et du fait réduire la surface de la maison. rn rn Merci encore. rn rn Emmanuelle

Par **Paula**, le **18/02/2009 à 23:24**

Bonnoir, rn rn Oui vous demandez les modifications et elles seront acceptées. rn rn Amitiés